SST - MAC APS

Financement

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

M2S33 FORMATIONS Isabelle COUTON 05.57.54.54.94 isabelle.couton@m2s33.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

SST : sans niveau spécifique MAC APS : Détenir l'aptitude professionnelle exigée dans le Décret N° 2007-1181 du 3 Août 2007 modifiant le décret 2005-1122 du 6 septembre 2005 Relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes. Titulaire d'une formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) valide pour le dépôt de la demande de renouvellement de carte professionnelle

Prérequis pédagogiques :

MAC APS : Le stage est précédé d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

SST - Sauveteur Secouriste du Travail Le Sauveteur Secouriste du Travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées. L'activité de sauveteur secouriste du travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Cette mission dans l'entreprise répond aux obligations fixées par l'article R4224-15 du code du travail imposant la présence de secouristes sur le lieu du travail. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient. MAC APS Pour le renouvellement de leur carte professionnelle, les agents doivent justifier du suivi d'un stage de maintien et d'actualisation des compétences dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de leur carte professionnelle – Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

Contenu et modalités d'organisation

SST n° CARIF : 201804033243 - MAC APS n° CARIF 201804033245

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

Certificat de sauveteur-secouriste du travail (SST) - Sans niveau spécifique Agent de prévention et de sécurité - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00509032	du 16/09/2024 au 31/12/2025	Bordeaux (33)	M2S33 FORMATIONS		MON COMPTE FORMATION	FPC
00638060	du 01/01/2026 au 31/12/2026	Bordeaux (33)	M2S33 FORMATIONS		MON COMPTE	FPC